

BUREAUX : RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES: 20 centimes la ligne RÉCLAMES: 25 centimes — On traite à forfait.

# JOURNAL DE ROUBAIX

## MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, chez le bureau du journal, rue Nain, 1; à Lille, chez M. Béghin, Libraire, rue Grande-Chaussée; à Paris, chez M. H. Havas, Laflitte-Bullier, & Cie, place de la Bourse, 8; à Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 15, 7 02, 8 47, 9 47, 11 37, m., 12 24, 1 56, 3 39, 5 11, 6 45, 7 33, 8 32, 9 33, 11 11, s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 49, 2 49, 4 58, 5 38, 8 43, 10 22, 11 35. s. Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 7 55, 10 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 08, 6 53, 8 08, 9 41, 11 28, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 06, 7 24, 8 23, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 3 13, 4 42, 5 49, 7 02, 9 30.

### BOURSE DE PARIS

DU 11 MARS	
3 0/0.....	60 25
4 1/2.....	84 50
Emprunt 1872 (5 0/0)	94 40
Emprunt 1871.....	94 40
DU 12 MARS	
3 0/0.....	60 35
4 1/2.....	84 40
Emprunt 1872 (5 0/0)	94 50
Emprunt 1871.....	94 50

ROUBAIX, 12 MARS 1874

### BULLETIN DU JOUR

L'indisposition aujourd'hui avérée du prince de Bismark pourrait bien avoir ses raisons politiques. S'il se retire momentanément à Varzin, comme le bruit en a couru à Berlin, c'est qu'il y a anguille sous roche.

Peut-être la polémique très-vive engagée entre la presse russe, de Moscou notamment, et la presse allemande, à la suite des récents discours de MM. de Bismark et de Moltke, n'y est-elle pas étrangère. La Voix de Saint-Petersbourg, notamment, a relevé les paroles du feld-maréchal touchant la nécessité où se trouve l'Allemagne d'entretenir, pendant au moins un demi-siècle, de formidables armements.

Dans un article de la Voix, plusieurs phrases semblent l'indice d'une irritation assez grande contre l'Allemagne: « Les provocations, dit la feuille de Saint-Petersbourg, n'ont rien de redoutable pour nous, qui connaissons notre force et savons ce dont le peuple russe est capable quand on touche à lui. »

Les journaux de Berlin n'ont pas tardé à donner la réplique aux organes du prince Gortschakoff, et nous signalerons comme tout particulièrement significatif un article paru dans la Gazette de Spener auquel nous empruntons le passage que voici:

« Mais si l'on voit sans cesse se manifester dans certaines classes de la société russe des symptômes de la haine chronique que l'on nourrit contre l'Allemagne, si l'on ne cesse d'agiter le sabre du chauvinisme, l'Allemagne doit demander que la partie estimable et raisonnable de la presse russe désavoue plus énergiquement les excitations frivoles des journaux de la catégorie du Figaro russe et ses adeptes. »

Bref, la feuille bismarkienne laisse à entendre que l'Allemagne pourrait bien, à un moment donné, se jeter à la traverse de la politique russe en Orient et tendre la main à l'Angleterre pour sauvegarder l'indépendance de l'homme malade, c'est-à-dire de la Turquie.

La Chambre italienne a approuvé tous les articles relatifs au projet de loi sur les fortifications et elle a également approuvé une dépense extraordinaire de neuf millions destinée à compléter la somme pour l'habillement de l'armée.

Le ministre de la guerre hollandais, de son côté, presque enlevé déjà les articles les plus importants de son projet

des fortifications. Il tient sa ligne fortifiée d'Utrecht. L'Assemblée agit sous la pression d'un sentiment qu'un orateur, M. de Roo van Adlerweralt, a parfaitement qualifié en citant le mot suivant Thorbecke:

Un député ayant interpellé cet illustre homme d'Etat sur la question de savoir si la Hollande était en état de résister à une attaque éventuelle, Thorbecke répondit: « Il ne s'agit pas de savoir si nous pouvons, nous devons nous défendre. »

Le télégraphe ne nous apporte aucune nouvelle importante de l'Espagne. Bilbao résiste toujours, les carlistes concentrent leurs forces en avant de cette ville, et le maréchal Serrano attend toujours de nouveaux renforts pour reprendre les opérations interrompues par le dernier désastre de Morionès.

Le roi des Achantis a fini par souscrire aux conditions qui lui ont été dictées par le vainqueur. En dehors de sa capitale réduite en cendres, le roi Koffae payera aux Anglais, au dire du Daily Telegraph, 50,000 onces d'or. Il renonce à ses prétentions sur Adansi, Assim, Akim, Denkera et Wassaw. Il retirera ses forces de la côte appartenant à l'Angleterre, maintiendra un chemin de quinze pieds de large entre Coomassie et le Prah. Il protégera toutes les marchandises en transit entre le Prah et Coomassie, il détiendra les sacrifices humains et maintiendra la paix avec l'Angleterre.

L'on remarquera l'avant-dernière clause. Elle rachète quelque peu l'incendie de la capitale, qui n'était pas précisément conforme au code international moderne et rappelle la stratégie des Peux-Rouges.

### LETTRE DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix.

Paris, 11 mars.

Les nouvelles politiques, à l'intérieur, présentent bien peu d'intérêt, en ce moment. Il devient oiseux de discuter sur l'interprétation à donner au vote en faveur du septennat. La discussion sur les lois constitutionnelles pourra éclairer bien des situations. Quant aux commentaires sur les projets d'union des centres, c'est de la pure fantaisie, car ces projets n'ont jamais rien eu de sérieux.

On parle d'une entrevue mystérieuse qui aurait eu lieu entre M. Thiers et M. Ledru-Rollin.

Le citoyen Naquet remplit à Versailles, avec beaucoup de zèle, les fonctions de chambellan du citoyen Ledru-Rollin.

Le Saint-Père a été profondément affecté de la mort des cardinaux Tarquini et Barbaro; il se préoccupe beaucoup de l'état de santé de quelques autres qui inspirent des inquiétudes et laissent prévoir de nouvelles vacances au sein du Sacré-Collège. On assure que S. S. songerait à faire une autre promotion de cardinaux et à convoquer un consistoire aux fêtes de Pâques. Les candidats désignés pour cette promotion seraient, dit-on, Mgr Manning, archevêque de Westminster, Mgr Deschamps, archevêque de

Malines, un membre de la société de Jésus, Mgr de Mérode et quelques autres prélats de la cour pontificale.

Les plaies sociales qui régnaient en France, existent également dans les autres pays de l'Europe. Il se publie depuis deux ans, à Copenhague, une feuille autographiée sous ce titre: Correspondance Scandinave, qui est rédigée dans un excellent esprit conservateur. Nous apprenons par cette correspondance que l'opposition radicale a aussi envahi les chambres suédoises. Le ministère aurait proposé d'augmenter le traitement des fonctionnaires, par suite de la cherté de la vie. Cette proposition a été vivement combattue et n'est pas encore votée.

En Danemark, une interpellation fait connaître que les maîtres d'école jouent, dans ce pays, le même rôle que chez nous et se font les propagateurs des idées révolutionnaires.

En Italie, le régime parlementaire se meurt et le gouvernement a beaucoup de peine à faire voter ses lois faute d'un nombre suffisant de députés. La Chambre sera dissoute. Le gouvernement italien s'inquiète déjà de l'attitude des catholiques dans les nouvelles élections générales.

P. S. — M. Batbie a communiqué à la commission constitutionnelle le projet de loi électoral comprenant toutes les résolutions adoptées successivement par la commission.

Ce projet est divisé en 4 titres et 44 articles.

Le titre 1<sup>er</sup> traite des élections et comprend les articles 1 à 12;

Le titre 2<sup>e</sup> traite de la formation et de la révision du registre électoral, et comprend les articles 14 à 31;

Le titre 3<sup>e</sup> traite des éligibles, et comprend les articles 32 à 43;

Le titre 4<sup>e</sup>, article 44, contient des dispositions transitoires.

On annonce que plusieurs tentatives criminelles d'incendie viennent de se produire dans les forêts appartenant au duc de Broglie. Le parquet de Bernan s'est rendu sur les lieux.

DE SAINT-CHÉRON.

### Le comte de Chambord

On lit dans l'Union:

Les bruits persistants qu'on fait circuler au sujet d'une maladie dont Monsieur le Comte de Chambord aurait été atteint nous obligent de rompre le silence.

Monsieur le Comte de Chambord est en ce moment à Vienne, et tous les visiteurs qui ont l'honneur d'être reçus par lui peuvent affirmer que sa santé n'a pas subi la plus légère altération.

Nous opposons donc le démenti le plus absolu aux récits erronés publiés par les feuilles françaises et étrangères.

### Incendie de la forêt de Broglie

Judi dernier, un commencement d'incendie s'est déclaré dans la forêt de Broglie (Eure) qui appartient au vice-président du Conseil. On a réussi à éteindre le feu dès le début, aussi les pertes sont-elles insignifiantes. Ce qui est plus grave, c'est qu'il résulte d'un commencement d'enquête que le feu a été allumé sur neuf points à la fois et que c'est à la malveillance qu'il faut attribuer ce sinistre.

### ASSEMBLÉE NATIONALE

VICE-PRÉSIDENCE DE M. MARTEL.

Séance du mercredi 11 mars 1874.

La séance est ouverte à 2 h. 30.

Le procès-verbal est adopté après quelques rectifications.

M. HERVÉ DE SAISY dépose une proposition de loi portant que tous les décrets et arrêtés non encore promulgués, le seront d'ici à un mois sous peine de nullité.

L'orateur déclare ne pas admettre que l'état de siège puisse faire sentir ses effets dans telle ou telle région du pays, lorsque le décret qui a déclaré la mise en état de siège n'a pas été notifié aux intéressés.

M. HERVÉ DE SAISY demande l'urgence, qui est déclarée.

L'Assemblée reprend la discussion des nouveaux impôts.

La discussion de la partie de l'amendement Caillaux qui a été prise en considération est ajournée à demain.

A l'occasion de l'impôt des sucres, M. Raoul Duval développe un amendement ayant pour objet de ne pas limiter à l'exercice le moyen à proposer par la France aux puissances cosignataires de la convention de 1864.

M. VILLAIN développe un amendement portant qu'à partir du 1<sup>er</sup> août 1874 les raffineries de sucre seront exercées comme les fabriques raffineries.

M. CLAPIER combat l'amendement Villain. M. le rapporteur CHESNELONG déclare que la commission repousse également l'amendement Villain.

L'orateur demande que la discussion soit renvoyée à demain.

La séance est levée à 5 h. 40.

### Chemin de fer de Lille à Comines et de Tourcoing à Menin.

Voici le texte du projet de loi portant approbation d'une Convention relative au raccordement, à la frontière Franco-Belge, des chemins de fer de Lille à Comines et de Tourcoing à Menin, présenté à l'Assemblée par le gouvernement:

Messieurs,

Une loi et un décret, en date du 22 mai 1869, ont approuvé la concession des deux chemins de fer, de Lille à la frontière belge, dans la direction de Comines et de Tourcoing à la même frontière dans la direction de Menin.

La compagnie concessionnaire ayant également obtenu du Gouvernement Belge la concession du prolongement de ces lignes jusqu'à Menin et Comines, une Commission d'ingénieurs des deux pays a été nommée à l'effet d'examiner et de résoudre, sous réserve de l'approbation de leurs Gouvernements, les questions relatives au raccordement, à la frontière, des sections françaises et belges de ces chemins de fer.

Les conclusions des procès-verbaux de cette conférence internationale ont été, de la part du Conseil général des ponts-et-chaussées, l'objet d'un avis approbatif, en date du 28 avril dernier, auquel M. le Ministre des Travaux publics a donné son adhésion; elles ont également été approuvées par M. le Ministre des Travaux publics de Belgique. Un projet de convention a été préparé, en conséquence, pour fixer les points de raccordement des chemins de fer de Lille à Comines et de Tourcoing à Menin, et du débouché des ponts à établir sur la Lys, ainsi que pour régler les conditions de l'exploitation internationale de ces deux nouvelles lignes. Ce projet a été signé le 7 août dernier.

Tel est, Messieurs, l'objet de la convention que nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation, en vous demandant, par le projet de loi ci-annexé, l'autorisation de la ratifier.

PROJET DE LOI.

Le Président de la République Française, propose à l'Assemblée nationale le projet de loi suivant, qui sera présenté par M. le Ministre des Affaires étrangères.

Article unique.

Le Président de la République est autorisé à ratifier, et, s'il y a lieu, à faire exécuter la convention conclue à Paris, le 7 août 1873, entre la France et la Belgique, pour le raccordement, à la frontière, des chemins de fer de Lille à Comines, et de Tourcoing à Menin.

Une copie authentique de ce document demeure annexée à la présente loi.

Fait à Versailles, le 6 mars 1874.

Le président de la République française, Signé: Maréchal de MAC-MAHON, Duc de Magenta.

Par le président de la République, Le ministre des affaires étrangères, Signé: duc DECAZES.

CONVENTION.

Le Président de la République française et Sa Majesté le Roi des Belges, également animés du désir d'étendre les facilités de communication qui existent entre la France et la Belgique, ont résolu de conclure une Convention pour l'établissement de deux chemins de fer reliant directement Lille à Comines, et Tourcoing à Menin, et ont nommé, à cet effet, pour leurs plénipotentiaires, savoir:

Le Président de la République française: M. le duc de Broglie, ministre des affaires étrangères, vice-président du Conseil, chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur, etc., etc.

Et Sa Majesté le Roi des Belges: M. le baron Beyens, grand-officier de l'ordre de Léopold et de l'ordre de la Légion d'honneur, etc., etc., son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près le Gouvernement de la République française;

Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants:

Article premier.

Les deux Gouvernements déclarent qu'ils ont, chacun sur son territoire, accordé la concession des chemins de fer:

1<sup>o</sup> de Lille à Comines;

2<sup>o</sup> de Tourcoing à Menin.

La concession de ces chemins de fer a été accordée à l'effet de relier la ligne de Lille avec les chemins de fer de Belgique dans la station de Comines, et de relier les chemins de fer de Belgique avec ceux de la France dans la station de Tourcoing.

A Lille, à Comines, à Tourcoing et à Menin, les chemins de fer seront raccordés à ceux existants, de manière que les locomotives, les voitures et les wagons des deux pays puissent circuler sans entraves sur les différentes lignes.

Les Hautes Parties contractantes déclarent approuver les dispositions indiquées dans les deux procès-verbaux dressés, le 25 mars 1873, pour le raccordement à la frontière des deux chemins de fer de Lille à Comines et de Tourcoing à Menin, et pour les débouchés à réserver aux passages dans la vallée de la Lys.

Art. 2.

Les deux Gouvernements aviseront, chacun pour les parties situées sur son territoire, aux mesures à prendre à l'effet d'obtenir que les chemins de fer de Lille à

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 13 MARS 1874.

### Le Choix de Suzanne

DEUXIÈME PARTIE

V. — (Suite)

Toutes ces pensées se succédaient dans l'esprit de Mme Lorin à mesure que le jeune homme avançait dans son récit. Lorsqu'il l'eut terminé, toujours maîtresse d'elle-même, elle avait pris son parti.

« Que veux-tu, mon enfant? dit-elle; le mal est fait, il faut le subir: le désespoir ne mène à rien qu'à un affaiblissement moral et physique, la pire de toutes les choses; cette langueur de l'esprit et du corps est souvent mortelle, il faut la combattre, et pour cela, mon fils, pense plus sérieusement que jamais à ton avenir. Si j'avais consenti à ce mariage, c'est qu'il me semblait offrir quelque garantie de bonheur.... — Ah! j'ai jamais Suzanne! interrompit Albert.

— Sans doute, reprit-elle vivement, ce fut la première considération qui me fit céder, mais, grâce à Dieu, mon enfant, l'amour n'est pas éternel. Va, tout est pour le mieux: plus je réfléchis et plus je m'en convaincs. Attends quelques années, Albert: dans quinze ans, dans dix ans, une célébrité réelle sera

attachée à ton nom; alors c'est entre les plus riches et les plus nobles héritières que tu auras à choisir, plus d'une peut-être s'éprendra de toi, la gloire a des prestiges qui éblouissent toujours.

— J'ai jamais Suzanne! murmura encore le jeune homme, qui eût préféré le baume des caresses maternelles à celui des flatteries pour guérir son cœur, si légèrement blessé qu'il fût.

Mais quoiqu'elle n'eût jamais aimé que son enfant, qu'elle eût concentré sur lui ses forces, ses aspirations, ses élans, qu'elle n'eût vécu que pour lui, Mme Lorin n'avait jamais su imprimer sur le front de son fils, alors même qu'il n'était encore qu'un chérubin blond et rose, ces baisers que les mères savent donner avec une ivresse et une grâce ineffables. C'était la première fois qu'Albert ressentait le vide fait autour de son cœur par cette affection vraie, profonde, mais froide; certes, sa nature n'était ni bien ardente ni bien tendre, l'amour de sa mère sans expansion, sans douceur, lui avait suffi; depuis qu'il en avait entrevu un autre, qu'il avait senti des pulsations plus vives battre en sa poitrine, il s'était contenté de remettre la lettre, et elle ne savait rien de ce que pensait sa fille!....

— Quand la colère eut atteint son paroxysme, elle céda tout à coup, mais devant une idée fixe qu'aucun raisonnement ne put combattre.

« Elle sait que je vis, je puis aller la

voir sans danger, je veux la voir! j'irai!

— Mais vous ne la verrez pas, madame, vous ne pourrez approcher d'elle... — Qui m'en empêchera? interrompit-elle avec hauteur, tandis qu'un sourire dédaigneux plissait sa lèvre. Son père peut-il lui donner la dot que je lui apporterai, moi? Il veut la marier à un paysan, mais je ne veux pas! Si elle vous aime, elle sera à vous, mais il faut qu'elle vous aime, et vous revenez sans lui avoir parlé! Ah! vous n'avez pas le courage et l'énergie d'une femme! — Elle disait cela avec une assurance exaltée qui rendait, malgré lui, un peu d'espérance au jeune homme; cependant il ne s'abusait pas entièrement: il connaissait M. Germont, il savait la profonde douleur qui avait rempli sa vie d'amer-tume, il savait qu'une idée de haine et de vengeance entrerait infailliblement dans son esprit. Albert se souvenait aussi des paroles du curé: « Cette fortune est un outrage sanglant, mettez-vous donc à la place de M. Germont! »

Le jeune avocat frémissait, car — il le sentait bien — le notaire, volontairement pauvre et oublié, eût pu pardonner à une suppliante que le malheur et le repentir auraient absoute; il repousserait avec mépris, avec horreur, la grande dame faisant de ses succès et de son or d'orgueilleux trophées! Et il avait raison!...

« Elle sait que je vis, je puis aller la

voir sans danger, je veux la voir! j'irai!

— Mais vous ne la verrez pas, madame, vous ne pourrez approcher d'elle... — Qui m'en empêchera? interrompit-elle avec hauteur, tandis qu'un sourire dédaigneux plissait sa lèvre. Son père peut-il lui donner la dot que je lui apporterai, moi? Il veut la marier à un paysan, mais je ne veux pas! Si elle vous aime, elle sera à vous, mais il faut qu'elle vous aime, et vous revenez sans lui avoir parlé! Ah! vous n'avez pas le courage et l'énergie d'une femme! — Elle disait cela avec une assurance exaltée qui rendait, malgré lui, un peu d'espérance au jeune homme; cependant il ne s'abusait pas entièrement: il connaissait M. Germont, il savait la profonde douleur qui avait rempli sa vie d'amer-tume, il savait qu'une idée de haine et de vengeance entrerait infailliblement dans son esprit. Albert se souvenait aussi des paroles du curé: « Cette fortune est un outrage sanglant, mettez-vous donc à la place de M. Germont! »

Le jeune avocat frémissait, car — il le sentait bien — le notaire, volontairement pauvre et oublié, eût pu pardonner à une suppliante que le malheur et le repentir auraient absoute; il repousserait avec mépris, avec horreur, la grande dame faisant de ses succès et de son or d'orgueilleux trophées! Et il avait raison!...

« Elle sait que je vis, je puis aller la

voir sans danger, je veux la voir! j'irai!

VI

Les craintes de l'abbé Hubert avaient été justifiées: Suzanne était malade, bien malade, la brusque révélation qui lui avait été faite avait porté un coup terrible à la pauvre enfant. On l'avait couchée en proie à une fièvre ardente; l'agitation, loin de cesser, grandit de minute en minute, car, pour comprendre le mystère inexplicable, entrevu tout-à-coup, la jeune fille faisait de vains efforts: malgré la souffrance aiguë qu'elle ressentait, elle voulait savoir, et comme elle ne pouvait interroger personne autour d'elle, elle essayait de deviner. Elle remontait le passé, cherchant dans son souvenir quelque incident si simple qu'il fût, longtemps oublié et tout-à-coup vivant; mais elle ne trouvait rien, la lumière ne se fit pas. Elle était si petite lorsque sa mère l'avait abandonnée, qu'elle ne la voyait toujours que comme une apparition fantastique tenant de la fée et de l'ange; de l'ange, par ce qu'elle la croyait depuis longtemps au ciel.

« Elle vit, elle vit! murmurait-elle, et je ne la connais pas! Mon père ne le veut pas; pourquoi? Il m'a dit qu'elle était morte! pourquoi? Pourquoi...? » La naïve enfant dans, son innocence, ne pouvait trouver aucune explication à l'inexorable mot. La lettre seule eût pu lui apprendre quelque chose, et elle n'en avait lu que les premières lignes. — L'âme et le corps brisés, elle rejeta sur l'oreiller sa tête en feu; ses pieds